

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 9 en date du 07 mai 2026

portant autorisation d'un débit de boissons temporaire dans une enceinte sportive en application de l'article L. 3335-4 (alinéa 3) du code de la santé publique

Le Maire de la commune de WITTERSHEIM

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-1 à L. 3334-2 et D. 3335-16 à D. 3335-18 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4,

L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU le code du sport, et notamment son article L. 121-4 ;

VU la demande présentée par les membres du club de l'US WITTERSHEIM en date du 07 mai 2026;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

SOIT : L'association sportive agréée US WITTERSHEIM sise 2 rue du stade à WITTERSHEIM représentée par Mme Brigitte WINSTEL, Présidente du comité, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le **20 JUIN 2026** à l'occasion de la Fête de la Musique.

ARTICLE 2 :

Le débit de boissons temporaire sera soumis aux horaires suivants : à savoir **de 18 heures à 4 heures du matin**.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet,

Fait à Wittersheim, le 07 mai 2026

Le Maire,
Jean-Marc STEINMETZ



A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the official stamp and extends across the bottom right of the page.